



Département du Finistère
Commune de CAMARET-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2022

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

ID : 029-212900229-20220413-DEL2226-DE

Convocation et affichage : 02/04/2022	
Affichage Procès-verbal :	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 19	Votants : 22

L'an deux mil vingt-deux, le 13 avril 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MÉROUR, Claude TANIQU, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Monique HERRY, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, Michele CALVEZ, Raymond POUDOULEC, Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme LE LEROUX LE PAGE donne pouvoir à M. Xavier MENESGUEN ; M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, Mme Gaëlle PRIOL donne pouvoir à Mme Edith GUELLEC ; Mme Servane LE ROY donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET.

Secrétaire de séance : Christian BLAIZE.

Délibération n° 22.26 | 7.1.2 Décisions budgétaires

Approbation des comptes administratifs 2021 : Camping

Sous la présidence de Claude LEBERTRE, dûment désigné, conformément aux dispositions du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Joseph LE MEROUR, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
(Le maire se retire et ne prend pas part au vote)

Prend acte de la présentation faite du compte administratif de la commune 2021,
Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
Reconnait la sincérité des restes à réaliser,
Arrête les résultats définitifs du compte administratif 2021 tels que résumés :

Camping	Compte de Gestion	Section d'investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	Prévisions budgétaires totales	221 016.49	305 200.45	526 216.94
	Titres émis	76 063.77	394 952.92	496 170.58
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	221 016.49	305 200.45	526 216.95
	Mandat émis	67 375.43	245 813.12	313 188.55
	Résultat de l'exercice	8 688.34	149 139.80	
	Résultat N-1	119 952.72	25 153.89	
	Résultat de clôture	128 641.06	174 293.69	302 934.75

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme

Pour extrait certifié conforme,
L'adjoint en charge des finances,

Claude LEBERTRE



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.